

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES 01

COURS À CONSULTER : 3. L'ACTIF DU BILAN

NORME À CONSULTER : IAS 38 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NORME À CONSULTER : IAS 36 DÉPRÉCIATION D'ACTIFS

Dans le cadre du passage aux normes internationales, une entreprise analyse ses immobilisations incorporelles à fin 20n et ce, avant travaux d'inventaire :

Nature	Montant brut	Amort. pratiqués	Divers
Frais de recherche appliquée	250 000	150 000	
Frais de développement	120 000	100 000	10 ans
Brevets acquis	140 000	70 000	20 ans
Marques créées en interne	52 000		2 000 de frais de dépôt
Charges à répartir sur plusieurs exercices (publicité 04 ans)	123 000		Dont 02 années d'amorties

Calculer le montant des immobilisations incorporelles devant figurer au bilan ; enregistrer les écritures de retraitement dans les comptes de bilan et de gestion (il ne sera pas tenu compte des impôts différés).

Immobilisations incorporelles conservées au bilan :

Extrait de l'actif 20 n (avant opérations d'inventaire)	Montant brut	Amort.	Montant net

Amortissements des immobilisations incorporelles conservées au bilan :

compte	libellé	débit	crédit

Extrait de l'actif 20 n (après opérations d'inventaire)	Montant brut	Amort.	Montant net

Annulation des autres immobilisations incorporelles, de leur amortissement ainsi que des charges à répartir sur plusieurs exercices :

compte	libellé	débit	crédit

compte	libellé	débit	crédit